

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 13 JUL. 2017

ID : 031-213105612-20170713-D2017_82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 21
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 10

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 06 juillet, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. FREDERIC COMBE), M. DAVID ROFE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à M. PHILIPPE BAUMLIN), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN),

Etaient absents excusés : M. PATRICE ETAVE, M. NICOLAS COSTES

FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/82

Objet : Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative n°3 qui prend en compte des mouvements de crédits en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

Ces modifications portent :

- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure TLPE :
2 542 € en dépenses et en recettes du fait d'une modification du nom de deux entreprises en charge du règlement de la TLPE.
- Subvention en faveur de l'Ecole de Musique
- Subvention en faveur de l'association « Ori Heitiare Tahiti »

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 13 JUIL. 2017

ID : 031-213105612-20170713-D2017_82-DE

**MOUVEMENT DE CREDITS SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

COMPTES DEPENSES		COMPTES RECETTES	
6574 Subvention aux associations	121 495.00 €	7368 Taxes locales sur la pub. Ext.	2 542.00 €
022 Dépenses imprévues	- 121 495.00 €		
673 Titres à annulés sur exercice antérieur	2 542.00 €		
TOTAL	2 542.00 €	TOTAL	2 542.00 €

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter la décision modificative n°3 ci-dessus présentée.

Pour copie conforme,

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

**Le Maire,
Marc PÉRE**



- Transmis le 13 JUIL. 2017

- Affiché le 13 JUIL. 2017

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

- Nombre de membres en exercice : 33
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- VOTES :
 - Pour : 31
 - Contre : -
 - Abstentions : -
- Date de convocation : 06 juillet 2017
- Présenté par (1),
A. le 12 juillet 2017
M. Union
- Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. le
- Les membres de l'assemblée délibérante (2),



[Signature]
Le Maire,
Marc PÉRÉ

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant :

[Multiple handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'M. Chave', 'P. Simon', and others.]